Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 788

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 788 19 septembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 20 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Luc Thévenoz

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Henri Galland

788

Domaine public

Ou bien... ou bien

L'économie se veut d'une rigueur froide, celle des chiffres et des bilans. Mais elle est aussi concurrence, combat (parfois mortel), toute imprégnée de passion primitive. On y recense des géants, des ogres et des poucets. Big et small.

Dans le discours de ceux qui détiennent le pouvoir économique, «le petit» joue pourtant un rôle sentimental et idéologique. Ainsi des épargnants modestes: ils deviennent (mettez le ton!) «les petits épargnants». Ainsi des actionnaires qui ne possèdent qu'une ou deux actions: ils sont promus (avec respect et commisération) «les petits actionnaires».

«Le petit» est indispensable pour obtenir un avantage, défendre un privilège, consolider une rente de situation. L'allègement de l'imposition sur la fortune devient encouragement de la petite épargne; les marges des grandes banques sur le taux hypothécaire sont présentées comme indispensables pour ne pas écraser les petites caisses locales, etc. A la dureté de la concurrence économique est ainsi substituée une sollicitude verbale intéressée.

Aujourd'hui on observe une nouvelle utilisation idéologique du «petit». Lui seul devrait bénéficier des subventions et du soutien de l'Etat.
Dans de nombreux débats, l'orateur de droite déborde sur sa gauche l'orateur de gauche, en déclarant: «Je veux bien payer des impôts lourds à une condition: avoir la certitude que «mon» argent est redistribué à ceux qui en ont vraiment besoin. Moi je suis prêt à renoncer à ce que l'Etat m'aide...» Discours généreux en parole, mais qui, sous forme d'initiative politique, n'a pas connu le plus petit début de réalisation.

En revanche, les initiatives, elles, ne manquent pas pour casser la progressivité de la ponction fiscale. L'initiative des radicaux suisses entraînerait en faveur des contribuables aisés des allègements substantiels, alors que la réduction, vu la structure du barème de l'impôt fédéral direct, serait dérisoire pour les «petits» contribuables.

Le nouveau discours «que l'Etat ne s'occupe que de ceux qui ont besoin de son aide» devient, dans l'affrontement réel, que l'Etat réduise les prélèvements sur «mes» revenus et «mon» compte.

Certes, on peut imaginer que la pression fiscale soit réduite, au nom d'un principe social, par exemple la famille, en sachant que par le jeu de la progression les revenus élevés en seront les premiers bénéficiaires.

Mais alors il faut en même temps réintroduire le prix de revient réel pour tous les revenus aisés: assurance-maladie sans subvention, prélèvement de la cotisation chômage sans plafond ou, dans le détail, abonnement de concert à son coût réel pour tous ceux qui disposent d'un revenu élevé.
On peut poursuivre l'énumération: amendes de circulation différenciées en fonction du revenu, écolage à l'Université adapté aux revenus, rentes AVS minimales si les autres ressources sont importantes...

On s'apercevra vite que la généralisation d'un système différencié est inquisitorial. La forte progressivité de l'impôt est en fait le prix payé pour un traitement égalitaire dans les autres domaines de la vie sociale.

Attaquer la progressivité fiscale, sans réintroduire la progressivité dans les participations concrètes, c'est de l'égoïsme de classe: «le petit» est renvoyé à son rôle naturel, non verbal, celui de perdant.

A. G.